

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas et Laurent Rémy.

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Benichou
Frédéric Henriot
Ariane Wachthausen
Alexis Midol-Monnet
Hervé Dole

Pouvoir à Didier Missenard
Pouvoir à Augustin Bousbain
Pouvoir à Véronique France-Tarif
Pouvoir à Yann Ombrello
Pouvoir à David ROS

20h45 : arrivée d'Alexis Midol-Monnet

20h48: arrivée de Frédéric Henriot

Absents : 1 (Fatima ZGUIOUAR)

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Christophe LE FORESTIER est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022-56 - FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN - RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Le conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.551-1 et D.521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu l'avis de la commission animation de la cité du 20 juin 2022,

Considérant que le Projet Educatif de Territoire de la commune d'Orsay arrive à échéance le 31 août 2022,

Considérant que l'organisation du temps scolaire n'est pas modifiée à la rentrée 2022-2023,

Considérant le travail collaboratif mené pour l'écriture du projet éducatif local depuis septembre 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le nouveau Projet Éducatif de Territoire 2022-2025,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le PEDT et tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le **4 JUL 2022**
et de la publication le

4 JUL 2022

David ROS
Mairie d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

